

Séance du jeudi 10 avril 2014

Présents : M. GUERIN Louis-Gérard, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, Mme RIPOCHE Mariannick, M. LEMARIE Jean-Claude, M. COURTOUX Georges, M. BOSSERAY Dominique, M. MORIN Thierry, Mme SIMON Sylvie, Mme GARDAN Christine, Mme SIMON Patricia, Mme JEANVILLE Nathalie, Mme ROSSIGNOL Géraldine, M. VALLEE Mickaël.

Subventions :

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2014, les subventions suivantes :

Sporting-Club de Landéan	1.800 €
Comité des Fêtes de Landéan	>300 € au titre de l'année 2014 >550 € Concours des Maisons Fleuries 2014 >300 € repas lors de la pose des illuminations de Noël
Entente Parigné-Landéan	1.500 €
Prévention Routière d'Ille et Vilaine - St Grégoire	25 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer - St Jean le Thomas	25 €
Office cantonal d'Animation Sportive - La Chapelle-Janson	1299 hab. X 2,70 € = 3.507,30 €
Société d'Agriculture - Fougères Nord	1299 hab. X 0,31 € = 402,69 €
ADMR - La Chapelle-Janson	1299 hab. X 1 € = 1.299 €
CAUDEM - Fougères	1299 hab. X 0,28 € = 363,72 €
Familles rurales - Chartres de Bretagne	>1.827,43 € solde 2013 >11.972,90 € au titre de l'année 2014
FEVILDEC (subvention pour les opérations de piégeages et pour les frais inhérents) - 175 €/piégeur	525 €
Association Française des Sclérosés en Plaques - Launaget	25 €
Amicale Fédérée des donneurs de sang des cantons de Fougères	50 €
France Adot 35 - Rennes	50 €
Alcool Assistance - Rennes	25 €
Chambre des Métiers, Maisons Familiales Rurales, lycées Techniques (enfants de Landéan fréquentant ces établissements)	30€/élève pour l'année scolaire 2013-2014
Ecoles, collèges, lycées, MFR (élèves de Landéan et participant à une classe de découverte d'une durée supérieure à 3 jours).	15 €/élève pour l'année scolaire 2013-2014
Ecoles élémentaires (élèves de Landéan fréquentant une classe d'intégration scolaire et participant à une classe de découverte d'une durée supérieure à 3 jours).	40 €/élève pour l'année scolaire 2013-2014

Adhésion à l'association pour la promotion du Granit Breton :

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2014, une subvention de 50 € à l'association du Granit Breton située à Louvigné du Désert.

Subventions OGEC :

Après en avoir délibéré, par 13 voix et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Ogec de Landéan, au titre du déficit de la cantine et de la garderie, pour l'année 2014 :

➤ **Cantine : 35% de 8.444 € soit 2.955,40 €** ➤ **Garderie : 35% de 1.147 € soit 401,45 €**

Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques

⇒ Ville de Fougères 2013-2014

- Enfants domiciliés à Landéan, scolarisés en maternelle : $968,17 \text{ €} \times 2 = 1.936,34 \text{ €}$
 - Enfants domiciliés à Landéan, scolarisés en classe élémentaire : $484,35 \text{ €} \times 11 = 5.327,85 \text{ €}$
- Soit un coût total de $7.264,19 - 1.452,84$ (Abattement 20 %) = $5.811,35 \text{ €}$. Délibéré par 15 voix.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles privées

⇒ Ville de Fougères 2013-2014

- Enfants domiciliés à Landéan, scolarisés en maternelle : $968,17 \text{ €}$ (moins un abattement de 20 %) soit $774,54 \text{ €} \times 10 = 7.745,40 \text{ €}$.
 - Enfants domiciliés à Landéan, scolarisés en classe élémentaire : $360 \text{ €} \times 11 = 3.960 \text{ €}$
- Soit un coût total de $11.705,40 \text{ €}$. Délibéré par 15 voix.

⇒ Commune de Pontmain 2013-2014

- Enfants domiciliés à Landéan, scolarisés en classe élémentaire : $360 \text{ €} \times 2 \text{ élèves} = 720 \text{ €}$.
- Délibéré par 15 voix.

⇒ Commune de Parigné

- Enfants domiciliés à Landéan, scolarisés en classe élémentaire :

• 2011-2012 : $347 \text{ €} \times 1 = 347 \text{ €}$ • 2012-2013 : $358 \text{ €} \times 1 = 358 \text{ €}$. Coût total 705 € .
Délibéré par 15 voix.

- Enfant domicilié à Landéan, scolarisé en maternelle :

• 2012-2013 : $1.075 \text{ €} \times 1 = 1.075 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation des enfants, domiciliés à Landéan, qui sont inscrits en maternelle à l'école de Parigné.

⇒ Commune de La Bazouge du Désert

Enfants domiciliés à Landéan, scolarisés en maternelle : $1.087 \text{ €} \times 2 = 2.174 \text{ €}$.

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre en charge les dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation des enfants, domiciliés à Landéan, scolarisés en maternelle à l'école privée de La Bazouge du Désert.

Participation des collectivités de résidence aux charges de année 2013/2014 fonctionnement de l'école privée Notre Dame de LANDEAN :

⇒ Commune de La Bazouge du Désert

Enfants domiciliés à La Bazouge du Désert, scolarisés à Landéan :

- En maternelle : $1.087 \text{ €} \times 3 \text{ élèves} = 3.261 \text{ €}$ • En élémentaire $360 \text{ €} \times 6 \text{ élèves} = 2.160 \text{ €}$

Soit un montant total de 5.421,00 €. Délibéré par 15 voix.

⇒ Ville de Fougères

Enfant domicilié à Fougères, scolarisé à Landéan : en élémentaire $360 \text{ €} \times 1 \text{ élève} = 360 \text{ €}$

Délibéré par 15 voix.

⇒ Commune de Parigné

Enfant domicilié à Parigné, scolarisé à Landéan : en maternelle : $1\ 087 \text{ €} \times 1 \text{ élèves} = 1\ 087 \text{ €}$

Délibéré par 15 voix.

⇒ Commune de Laignelet

Enfants domiciliés à Laignelet, scolarisés à Landéan :

En maternelle $913,09 \text{ €} \times 1 \text{ élèves} = 913,09 \text{ €}$ • En élémentaire $342,79 \text{ €} \times 2 \text{ élèves} = 685,58 \text{ €}$

Soit un montant total de 1 598,67 €. Délibéré par 15 voix.

Appartement 1 rue de l'église : travaux à réaliser

Le Conseil Municipal accepte les devis suivants pour les travaux à réaliser au 1^{er} étage de l'immeuble situé 1 rue de l'église:

↳ Thierry MORIN à LANDEAN, pour des travaux de peinture pour un montant de 680,40 H.T. soit 748,44 T.T.C.,

↳ Ets DANDIN-ROUSSEL à LANDEAN, pour la fabrication et pose d'un meuble de salle de bains pour un montant de 884 H.T. soit 972,40 T.T.C.

Délibéré par 14 voix (M. MORIN Thierry n'ayant pas pris part au vote).

Scène du patronage : installation éclairage

Après en avoir délibéré, par 14 voix (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GUERIN Fluides Services pour l'installation de l'éclairage sur la scène du patronage pour un montant de 851,59 € H.T. soit 1.021,91 € T.T.C.

Entretien annuel des toitures-terrasses de la Mairie et de la Cantine municipale

Après en avoir délibéré par 15 voix, le Conseil Municipal accepte le devis de La Fougeraise d'étanchéité à Romagné pour un montant de 400 € H.T. soit 480 € T.T.C

Adhésion du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande au CDG 35

Après en avoir délibéré, par 15 voix, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'adhésion du syndicat Mixte du Pays de Brocéliande au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Dévoisement de la RD n° 115 : - Dénomination de la nouvelle voie

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la nouvelle voie contigüe à la place de la Longue Noé le nom suivant : « rue de la Longue Noé » et de demander au service du cadastre de transférer les parcelles concernées dans le domaine public communal.

Délibéré par 15 voix.